



L'UNSA dans le mouvement !

Pour l'UNSA, la Prime de Partage de la Valeur Ajoutée (PPVA, ancienne prime « Macron ») ne peut se limiter à 1.000 €

L'augmentation du coût de la vie pèse sur le budget des salariés. Les rémunérations ne sont pas à la hauteur de l'inflation et les niveaux de vie des salariés ne cessent de se dégrader avec un impact plus fort cette année que les années précédentes sur le quotidien.

Les salariés ont grandement participé aux résultats de l'entreprise. Ils ont su s'adapter au contexte économique actuel. Leurs efforts doivent être récompensés.

Cette prime exceptionnelle peut atteindre jusqu'à 6.000 euros par salarié.

Pour ces raisons, l'UNSA ne peut se satisfaire de la proposition faite par la Direction.



Contact

David Rodrigues



chti6268@gmail.com



0660561357